

# Genèse et apocalypse d'une langue Le français de la Gaule à la Nouvelle-France

Jean-Marcel Paquette

Volume 20, Number 1 (115), January–February 1978

... Les commencements de la langue française

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60033ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Paquette, J.-M. (1978). Genèse et apocalypse d'une langue : le français de la Gaule à la Nouvelle-France. *Liberté*, 20(1), 7–22.

## ***Genèse et apocalypse d'une langue : le français de la Gaule à la Nouvelle-France***

C'est sous deux vocables peu convenables, volontairement et irrespectueusement bibliques, que se place la présente réflexion. La linguistique nous a en effet depuis si longtemps habitués à considérer son objet (la langue/le langage) comme un modèle conforme aux préceptes de l'épistémologie, que nous en sommes réduits à suspecter toute tentative d'approche du phénomène linguistique dont l'énonciation se formulerait en termes de « valeur ». « Genèse », « apocalypse », évoquent, l'un les splendeurs du commencement, l'autre, une sorte de catastrophe. Or, nous préviennent les linguistes, il n'y a, en champ linguistique, ni splendeurs, ni catastrophe. Nous restons prévenus. C'est pourtant le fondateur de la linguistique moderne qui affirmait :

« Quand l'équilibre politique ralentit l'évolution de la langue, il s'agit d'une cause positive quoique extérieure, tandis que l'instabilité, dont l'effet est inverse, ne peut agir que négativement. » (*Cours*, 206)

En d'autres termes, Saussure reconnaissait que le phénomène linguistique n'avait pas de réalité autonome et qu'une partie importante de l'observation qui doit être pratiquée sur sa réalité relève du champ extra-linguistique. A tel point que les propositions les plus récentes de la recherche linguistique (je renvoie en particulier aux travaux de R. Balibar, D. Laporte, R. Robin, D. Slakta) tendent à introduire le champ extra-lin-

guistique dans le modèle en remettant en cause la notion même de « langue », préférant lui substituer celle de « pratiques linguistiques », qui rend mieux compte, du moins, de la difficulté de construire le modèle.

La science commence avec l'énonciation de lois régissant un objet dont le modèle est une construction de la conscience. Autrement dit : la seule description des conditions et circonstances dans lesquelles ont dû se trouver certaines pratiques linguistiques pour se transformer ne suffit pas à constituer son objet en modèle scientifique. La description est certes préalable, nécessaire, voire essentielle à la constitution de tout énoncé de nature scientifique ; seulement, elle ne saurait suffire à tenir lieu de science même. Certaines espèces animales (pour ne pas dire toutes) expérimentent les propriétés physiques de la matière, aucune cependant ne produit la science de cette expérimentation, pour l'excellente raison qu'aucune n'énonce ce qu'elle expérimente. Il ne suffit donc pas qu'un objet soit observable pour qu'il acquiert la qualité et le statut de modèle scientifique : la science, rappelons-le, commence avec l'énoncé. Elle ne décrit pas : elle institue des rapports entre des ordres de descriptions.

De toutes les disciplines que regroupe traditionnellement « la » linguistique, seule la phonétique (expérimentale et historique) a droit au titre de science : elle construit un objet (réductible à l'appareil phonique), et sa mise en tableau du système des articulations donne lieu à l'énonciation de lois concernant le fonctionnement du système, de ses réseaux de déplacements, de fixations, de permutations, de stabilisations, etc. Ni la sémantique, ni la lexicologie, ni l'étude de la morpho-syntaxe ne peuvent encore prétendre au même titre : ce sont des champs descriptifs par excellence et leur objet n'a pas de fondement dans la matière. Aussi, lorsqu'un linguiste affirme qu'une langue « évolue » (comme on dit), il est en droit d'exiger qu'on reconnaisse qu'il se maintient dans le champ de la science ; mais s'il ajoute que c'est là sa « vraie nature » et que toute pratique linguistique *doit* être une évolution en liberté, il est soumis à l'idéologie où le seul mot d'« évolution » est marqué du signe de la valorisation : il n'est plus dans le champ de la science.

La première loi en science linguistique est que toute langue est une *pratique* ; la deuxième, qu'elle est une pratique *en contexte* ; la troisième, que le contexte de la pratique linguistique est *extra-linguistique*. Il s'ensuit que toute pratique linguistique n'acquiert son autonomie de modèle, dans les cadres exigeants de la linguistique issue de Saussure, que par l'élimination des termes « contexte » et « extra-linguistique », qui fondent pourtant sa définition. Il faut avouer que toutes les tentatives d'explication de l'évolution phonétique d'une pratique linguistique par l'environnement (climat, alimentation, etc.) ont jusqu'ici échoué. C'est que la cause réelle est de nature extra-linguistique, culturelle. Mais le fait même de la mutation, de sa téléonomie ou de son impertinence, n'a jamais été soumis à expertise ou à théorie par la linguistique moderne. Car il semble bien que le fait le plus inexplicable, en théorie évolutive des modèles linguistiques, soit non pas leur transformation, mais leur incroyable stabilité. Et s'il existe des embryons de théorie de la mutation linguistique, il n'existe pas l'ombre d'une théorie de la permanence de la plus grande partie, observable pourtant, des pratiques linguistiques (je ne parle pas de l'explication donnée parfois à la survivance ou au maintien des formes archaïques, et qui est le plus souvent le résultat d'une observation partielle). Pour l'observateur, dirait-on, l'objet c'est ce qui se transforme, non ce qui reste. Et pourtant, ce qui « reste » fait aussi partie, partie toujours essentielle, d'une pratique linguistique. Hoeniswald fait valoir qu'il faut environ 5,000 ans avant qu'une langue se soit à ce point transformée qu'il ne serait plus possible d'opérer une reconstruction d'aucun de ses modèles phoniques. C'est dire que ce n'est actuellement le cas d'aucune langue connue. La biologie est une science parce qu'elle énonce à la fois les règles de la mutation dans la transmission des gènes, mais aussi et surtout (à la pointe des recherches actuelles) les règles de la permanence. La linguistique devrait sur ce point s'inspirer du modèle d'analyse tel que le propose la biologie ; elle donnerait ainsi naissance à une sorte de tératologie qui énoncerait les lois de fonctionnement des hybrides. Une loi scientifique qui énoncerait les conditions en vertu desquelles une pratique linguistique se maintient

serait de plus grande utilité pour l'avenir de la linguistique que celle qui énonce les lois de ses mutations. Mais pour ce faire, il faudrait quitter le champ jusqu'ici dévolu à la linguistique et à son exigence d'un modèle autonome — nous ne serions, dès lors déjà plus en linguistique, nous nous retrouverions peut-être en théorie de l'information ou en cybernétique. Ce n'est pas impunément que la linguistique post-saussurienne s'est engagée et limitée à scruter (en mettant entre parenthèses le processus de valorisation) un phénomène dont la teneur la plus pertinente est elle-même, et essentiellement, processus de valorisation. C'est comme si l'économie étudiait les monnaies indépendamment de leur cours en valeur : ce serait de la numismatique, mais certainement pas de l'économie.

Ce préambule de réflexions était nécessaire : il marque les limites d'une réflexion plus pratique en la balisant de doutes multiples et de plus de prudence encore. Ce qui nous incitera à définir des tâches beaucoup plus qu'à résoudre des problèmes ; et nous enseignera du même coup que la linguistique est actuellement impuissante, dans les limites exigües qu'elle s'est elle-même imposées, à transformer son modèle sans se transformer elle-même.

\* \* \*

Ce n'est pas à vous, par exemple, que j'apprendrai que le latin médiéval (précisons : au XIII<sup>e</sup> siècle — langue morte, s'il en fut) constituait un code d'information infiniment plus élargi que ne le fut jamais le latin de l'époque dite « classique » ; et que c'est au moment où le latin fut parlé par un nombre sans précédent de locuteurs (au IV<sup>e</sup> siècle) que le code s'est le plus considérablement rétréci. Hatzfeld note que pour cette époque, la *lingua romana* avait abandonné (perdu), à la seule lettre « a » du dictionnaire, l'usage de plus de 740 substantifs, de pas moins de 200 verbes et de 137 adjectifs d'usage pratique à l'époque classique ; qu'en revanche les nouvelles « entrées » sont quasi insignifiantes. Qu'est-ce à dire ? J'ai employé à dessein les expressions de « code élargi » et de « code rétréci » au lieu de « riche » et « pauvre » : parce que le contexte idéologique dans lequel nous évoluons frappe

d'interdit les mots « riche » et « pauvre » lorsqu'il est question de langue. Reconnaissons du même coup qu'évoluant dans un contexte tout différent, c'est exactement la même chose que disaient jadis les observateurs de la langue (je ne dis pas *les linguistes*) lorsqu'ils affirmaient de tel état de langue qu'il était « riche » ou « pauvre ». L'erreur venait peut-être de ce qu'ils employaient parfois (souvent) ces « qualités » pour décrire des systèmes significativement différents. Or, on sait aujourd'hui que le français (ou l'anglais ou l'espagnol) ne peut pas être dit « plus riche » que le bambara ou le ibo. Mais dans un même système d'usances linguistiques, une pratique de 500 mots et une autre de 5,000 ne sauraient être la même chose, ni du même ordre. Tout dépend, direz-vous, de ce qu'on en fait ! Et de servir le classique argument : Racine a bien écrit ses 12 tragédies avec moins de 600 entrées lexicales. Oui — et c'est encore moins qu'il ne suffit, dans un tout autre usage, dans un tout autre temps, pour décrire convenablement le fonctionnement d'un Boeing 747 ...

Code élargi, code rétréci, ça ne froisse personne. C'est tout ce qu'il y a de plus technique, de plus comptable. Monsieur le Gallo-Romain du IV<sup>e</sup> siècle, votre code se rétrécit ! Mais monsieur le Gallo-Romain ne répond pas : il n'a pas compris. Il ne sait d'abord pas qu'il est gallo-romain (il s'appelle lui-même, le plus simplement du monde, « romanus »), il ignore ce qu'est un code (il n'a pas encore lu Saussure) — quant au rétrécissement, s'il veut s'en rendre bien compte il devra connaître, pour pouvoir comparer, la partie élargie de son système, soit le latin classique, auquel cas, le sachant, il pourra, à la rigueur, s'il le veut, être en mesure de l'utiliser : il n'y a donc plus de « rétrécissement ». Et c'est le linguistique du XX<sup>e</sup> siècle qui reste bouche bée, pour ne pas dire *froissé*. Puisque nous voici en Gaule, restons-y : c'est notre propos principal.

IV<sup>e</sup> siècle : la romanisation est complète, si l'on excepte quelques îlots, fort réduits, aux frontières de la Septimanie où la langue des Gaulois, le celte (du groupe indo-européen italo-celtique auquel appartient aussi le latin, ne l'oublions pas), persistera un siècle encore avant de disparaître tout à fait. L'Empire vient de subir, un siècle plus tôt, une crise

politique et économique majeure : d'où l'état déjà sensiblement délabré des institutions sociales, bien avant les derniers contre-coups qui précipiteront sa chute. La faiblesse (relative) du réseau de communication et des institutions scolaires fait apparaître, là où il y avait un siècle plus tôt une unité (encore que relative) du système linguistique latin, une nette tendance à la dialectisation ; on distingue déjà des ensembles géographiques correspondant à ce qui peut être, pour la commodité, identifié comme des dialectes latins : Pannonie, Norique, Haute-Italie, Rhétie, Gaule et domaine hispano-africain. La difficulté, ici, vient de ce que nous ne possédons aucun instrument qui nous permette de mesurer sûrement l'effet de dialectisation et par conséquent de délimiter où commence un dialecte, où il finit. A la limite, tout locuteur possède un dialecte par rapport à un autre locuteur ; à l'autre limite, il n'existe pas de dialectes. Il est pourtant possible de reconnaître empiriquement, sans pouvoir toutefois le mesurer, qu'il existe des différences (que nous appellerons des traits dialectaux) entre une aire de pratiques linguistiques et une autre. Les traits dialectaux (à quoi se réduit la notion de dialectes et qui leur confère existence) ne peuvent être définis qu'à partir d'un épicycle (une « norme »), et la définition de cet épicycle est toujours de nature extra-linguistique (prestige, plus grand nombre, ancienneté, priorité, toutes notions qui ne font pas partie du système des pratiques linguistiques mais tendent cependant à investir le discours sur ces pratiques). Constatation cependant : les traits qui distinguent une pratique linguistique d'une autre sont d'abord de nature phonétique ; leur apparition est de deux ordres : l'un interne au système (adaptation d'un système phonétique sur un autre système : illustration : les Gaulois assimilent le latin à partir de leurs propres habitudes articulatoires ; mais encore là, la raison de la persistance ou de la disparition des habitudes articulatoires peut relever de faits extra-linguistiques comme, par exemple, *les conditions* de l'apprentissage) ; l'autre ordre, de nature strictement extra-linguistique, porte sur les réalisations effectives de la communication et peut être mesurable à la lumière de la théorie de l'information qui veut que la convergence de réseaux de communication à émetteur

multiple en un point précis d'une aire d'information tend à l'uniformisation du véhicule de cette information ; c'est son corollaire qui nous intéresse : l'absence de convergence tend à l'entropie. C'est ce qui se produit dans l'Empire après la crise du III<sup>e</sup> siècle : l'effondrement des institutions qui jusque là contribuaient à l'unification (contacts économiques, scolarisation) accentue la réactivation du substrat phonétique gaulois, ou encore réduit à des aires de plus en plus restreintes les micro-mutations qui surviennent dans des communautés qui ne communiquent plus entre elles. Bientôt, un village possède un, deux, trois traits phonétiques qui le différencient de son voisin. C'est dans cet état, bien schématiquement réduit ici, que se trouve le bas-latin au moment où intervient la question germanique.

Lorsque les Francs apparaissent pour la première fois sur le territoire de l'Empire, vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, ils forment déjà une sorte de fédération de clans ou de tribus, fédération composée de Bructères, d'Amsivariens, de Chattuari, de Chattes et de Sicambres dont la provenance, quoique très certainement nordique, reste encore incertaine. Leur première installation sur le territoire de l'Empire ne semble pas avoir eu l'allure d'une invasion, comme celle des Goths ou des Huns. Ils s'installent comme fédérés de l'Empire, c'est-à-dire d'une façon pacifique et feront d'ailleurs toujours figure de défenseurs de la romanité, bien qu'aucun indice ne laisse entrevoir, pour cette époque, ne fût-ce que l'amorce d'une assimilation linguistique ou culturelle. L'Empire les utilise contre leurs rivaux, Burgondes, Alamans surtout, et les lance parfois dans des entreprises où ils font valoir leurs hautes qualités de guerriers : c'est du moins l'image qu'il nous reste d'eux, si l'on en croit les historiens du Bas-Empire. Dès le IV<sup>e</sup> siècle, l'on retrouve quantité de Francs parmi les officiers de l'armée romaine et certains même dans l'*ordo senatorius* ; leur influence linguistique ou culturelle a dû cependant être à peu près nulle. Leur territoire (celui où ils se sont massivement installés) est constitué par les rives du Moyen Rhin où bientôt l'on distinguera entre les Ripuaires, installés aux abords immédiats du fleuve, et les Saliens, établis en Texandrie, formée par une partie de l'actuelle Belgique et une portion de la



Hollande. Leur entrée en Gaule proprement dite ne mérite peut-être pas le nom de conquête ou d'invasion que les historiens ont bien voulu lui donner. Elle remonte au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, au moment où la caste des guerriers francs vient prêter main-forte à la défensive romaine, tantôt contre les Burgondes, tantôt contre les Wisigoths. Même alors, les Francs, on le voit, se posent en défenseurs de la romanité. Mais, depuis un quart de siècle environ, il est intervenu dans leur fédération des bouleversements d'importance : leur hiérarchie, composée à la tête d'un émiettement de roitelets, s'est trouvée, consécutivement à des luttes et événements que nous connaissons mal, concentrée entre les mains d'une dynastie unique, celle que plus tard des légendes feront remonter à Mérovée, personnage dont par ailleurs nous ne savons rien. Nous savons mieux cependant que c'est Childéric qui apparaît, sur le territoire de la Gaule, au siège d'Orléans, plus précisément en 457, aux côtés du préfet Aegidius, et que c'est son fils Clovis qui, habitué à la douce vie en Gaule et voulant y rester, éliminera le fils d'Aegidius, Syagrius, et installera au nord de la Loire, en même temps que la première dynastie royale, une bonne partie de son peuple qui se met dès lors à descendre de Texandrie pour occuper le plus pacifiquement du monde, semble-t-il, l'aire géographique qui s'étend de leurs maigres terres de jadis jusqu'à la Loire, c'est-à-dire à peu près le territoire que depuis deux générations leurs chefs ont contribué à défendre.

C'est au cours de ces lentes opérations (qui n'ont, semble-t-il, laissé aucun traumatisme dans les populations gallo-romaines) que se produira ailleurs un événement de plus grande portée encore : la chute de l'Empire romain d'Occident. L'effondrement qui s'ensuit favorise jusqu'à un certain point les visées désormais conquérantes de Clovis ; la voie est ouverte à une véritable conquête de ce qui fut la Gaule romaine. Après s'être fait reconnaître comme roi de la Gaule au nord de la Loire, il conquiert le Midi sur les Wisigoths ; ses fils et successeurs y rattacheront bientôt la Bourgogne et se feront céder la Provence. Au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, la France actuelle a trouvé sa configuration politique : le cours de son histoire, dirait-on, consistera à décomposer et recomposer cette

unité première. Le fait le plus important pour l'histoire de la langue réside cependant dans l'établissement de Clovis à Paris, humble centre urbain que, depuis l'entrée des Romains en Gaule, seul Justinien avait remarqué au point d'avoir songé un moment à y établir les principaux commandements de son pouvoir sur l'Empire au nord des Alpes : ce projet n'eut pas de suite. En fixant à Paris le centre de son nouveau royaume, Clovis fondait les assises de ce qui plus tard allait devenir le facteur extra-linguistique le plus important dans l'histoire de l'unification des pratiques linguistiques d'oïl. Mais, des pratiques linguistiques, qu'en est-il dès cette époque ? Nous avons vu dans quel état se trouvait le latin parlé par les quelque deux millions de Gallo-Romains sur l'ensemble du territoire, avec l'avantage pour ceux du Midi d'avoir conservé les institutions extra-linguistiques qui favorisent jusqu'à un certain point le maintien d'une certaine motivation linguistique : les écoles, le culte des lettres et surtout la proximité de Rome. Les Francs, eux, que l'on estime à environ 60,000 au moment où ils s'installent sur le nouveau territoire de leur chef, parlent le dialecte francique du germanique. Ici les thèses s'affrontent : tout le pays d'entre la Saale et la Loire aurait été, de par ce véritable déferlement, entièrement germanisé linguistiquement jusqu'à la Loire. L'autre thèse, plus probable d'ailleurs, veut que, tout au moins, un bilinguisme romano-francique y ait prévalu jusque vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Mais le francique n'est pas une langue écrite, et c'est en latin déjà que les premiers rois de la nouvelle dynastie vont faire rédiger ce qui doit l'être : chartes, édits, annales. L'absence certaine de toute résistance de la part des Gallo-Romains à l'avènement de la royauté franque semble avoir facilité la tâche de l'assimilation progressive, sinon de tout le peuple des Francs, du moins de sa hiérarchie militaire ; et nous avons la preuve qu'à la troisième génération, c'était chose faite : Chilpéric cultive les lettres latines, compose lui-même des poèmes latins et discute théologie en latin avec ses évêques. Curieusement, parallèlement à cette assimilation de la hiérarchie et de son entourage, on assiste aussi, au cours de ces trois siècles, à une franquistion de l'onomastique et de la toponymie de la Gaule : preuve à peu

près certaine que le francique pénétra assez profondément la vie de la Gaule au nord de la Loire. Dans les actes des conciles tenus en Gaule entre 475 et 478, on relève les noms de 536 évêques : 508 portent un nom latin, 28 un nom franc ; pour cette époque, l'épigraphie donne la moitié des noms de laïcs comme étant d'origine germanique. Au début du VI<sup>e</sup> siècle, 1 sur 10 des noms d'évêques est d'origine franque, à la fin du même siècle on assiste à un curieux mélange de l'onomastique latine et de l'onomastique franque ; au VII<sup>e</sup> siècle, la montée franque s'accroît ; au VIII<sup>e</sup> siècle elle a tout submergé. Dans le domaine de la toponymie, le réaménagement est impressionnant et touche souvent, contrairement à ce que l'on croit couramment, l'ordre syntaxique même : la syntaxe hésite entre l'ordre roman du préfixe (Villemomble, Courgrains) et l'ordre germanique, qui l'emportera finalement dans la plupart des toponymes : -court et -ville sont renvoyés en position suffixale. Mais le fait capital réside dans la réorientation complète de l'évolution (déjà en marche) du système phonétique du gallo-roman. On sait que celui-ci, bien avant l'intervention des Francs et bien avant la chute de l'Empire, était entré dans une voie de différenciation synchronique (avec d'autres parlers latins) et diachronique (avec le latin de l'époque classique). La réorientation majeure, d'ailleurs sensible dans tout l'empire, touchait l'affaiblissement de l'accent tonique et l'apparition d'un accent d'intensité. Or, soit par superstrat (articulation germanique du gallo-roman par les Francs, puis contamination des Gallo-Romains eux-mêmes), soit par substrat (germanisation des Gallo-Romains et nouvelle romanisation après le IX<sup>e</sup> siècle), le francique, où l'accent d'intensité joue un rôle si important (comme dans tous les dialectes germaniques), contribue à précipiter la tendance majeure de l'évolution. C'est sous ce fort accent d'intensité que le système des voyelles du gallo-roman va brusquement éclater : en l'espace d'un demi-siècle, les sept voyelles et l'unique diphtongue du gallo-roman passe à plus de 30 voyelles, diphtongues et triphthongues. Il n'est qu'à jeter un bref coup d'œil sur les tableaux de phonétique historique de Bourciez ou de Fouché pour reconnaître que si des mutations interviennent à toutes les époques de l'histoire du français,

c'est entre 500 et 800 que se produisent les bouleversements les plus nombreux, les plus profonds aussi. Simple phénomène phonétique, direz-vous — et c'est bien sûr. Mais c'est de ce « simple phénomène phonétique » que naît la différenciation majeure entre le gallo-roman parlé au nord de la Loire (où opèrent les Francs) et les parlers gallo-romans du sud, où, s'ils en sont les maîtres, les Francs ne s'installeront pas, se contentant de contaminer la civilisation par les institutions principalement politiques et juridiques. La langue d'oc et la langue d'oïl doivent leur autonomie de pratique linguistique distincte à la scission opérée entre 500 et 800 par le contact des Francs au nord de la Loire. Il est courant de lire dans les traités de linguistique, notamment au chapitre des langues en contact, que si le lexique et la phonétique d'une pratique linguistique peuvent être contaminés par le lexique et la phonétique d'une autre pratique, il n'existe pas d'osmose entre les systèmes morphologiques ou syntaxiques. Ce qui est partiellement vrai à courte échelle. Quoiqu'il existe, dans le cas du choc francique-roman, un exemple de calque morphologique qui n'est pas négligeable : il s'agit de l'intrusion (par classe du francique *man*) du pronom indéfini « on » — dont on sait qu'il est une simple adaptation du *hom(ine)* latin et dont le sème possède le même sens que le *man* germanique. C'est déjà un bouleversement de taille dans le système morphologique des pronoms du gallo-roman. Mais ses effets les plus remarquables à haute échelle résident dans la circulation du « on » au cours du temps : sous le coup de l'accent d'intensité, le système des désinences verbales du gallo-roman subit un profond réaménagement, au point que l'on assiste à la mise en place progressive de tout un système de pronoms qui réduit à trois les marques de la conjugaison des verbes (seules les première et deuxième personnes du pluriel se distinguent des quatre autres, du moins dans la langue parlée) ; et c'est ici que réapparaît notre « on » : sa fonction tend à réduire à deux les marques de la désinence verbale par une curieuse mutation sémantique qui, aujourd'hui dans la pratique linguistique d'usage de tous les parlers d'oïl, tend à substituer « on » au *nous* de la première personne du pluriel. On a donc raison d'affirmer que les con-

tacts de systèmes phonétiques peuvent amener des réaménagements presque complets de l'articulation de l'un des deux systèmes, mais l'on a tort d'affirmer que ce ne sont là que des réaménagements sans importance puisque aussi bien le fond morphologique n'est pas touché. Il est vrai que les échanges morphologiques sont extrêmement rares. Il est non moins vrai que voici une loi : c'est par *le* phonétique que la morphologie elle-même opère ses mutations.

Je n'insisterai pas sur le lexique, chose connue et reconvenue, pour dire que la quasi-totalité du vocabulaire du français a été introduit dans le gallo-roman par les Francs : preuve que les Francs étaient des guerriers, belle preuve ! Mais de quoi donc est la preuve que le système des couleurs, sous le coup de l'introduction du francique en Gaule, a été lui aussi totalement réaménagé ? *Blanc, bleu, blond, brun, gris, saur, fauve, blême* sont aussi des lexèmes d'origine germanique. De même, si l'on compte pour cette époque pas moins de 300 mots empruntés au germanique, touchant tous les aspects de la vie (la guerre, les institutions politiques, juridiques, l'habitation et la nourriture, la nature, les parties du corps, les couleurs), il ne faut pas moins compter, pour la même époque, les quelque 300 mots d'origine gallo-romane qui envahissent le système lexical du germanique : ici donc l'extra-linguistique constitué par le rapport vainqueur/vaincu ne saurait tenir lieu d'explication univoque. Les contaminations de systèmes lexicaux, pour n'être pas tout à fait inintéressantes, n'offrent pas du moins de matière à énoncer quelque loi que ce soit.

Il reste néanmoins que l'on peut affirmer que l'établissement des Francs en Gaule a joué un rôle prépondérant (aussi bien dans le champ strictement linguistique qu'extra-linguistique) dans l'orientation des pratiques linguistiques gallo-romanes au nord de la Loire. C'est à eux que l'on doit, avec le nom même de *français* qui désignera le modèle normatif d'une pratique linguistique multiple, la formation d'une aire où la seule présence a confirmé et consolidé l'autonomie linguistique du domaine d'oïl. Le français, disait Wolf, est la plus germanique des langues romanes. Et il ne faut peut-être pas détecter de hasard dans l'étrange coïncidence qui voit,

au terme d'une lente évolution politique, se former l'Empire carolingien, se stabiliser (relativement), après trois siècles de bouleversements, les pratiques linguistiques au nord de la Loire et, pour employer le terme dû à M. Zumthor, les premières tentatives de « monumentarisation » de la pratique linguistique par l'apparition (du moins, la production accélérée) de textes écrits.

Nous avons du mal à nous imaginer que cette lente mais sûre transformation ait pu s'opérer sans produire de ces discours idéologiques qui en d'autres temps auraient accablé le phénomène en cours de termes tels que « genèse d'une nouvelle langue » ou « apocalypse du latin ». A l'exception de Sidoine Apollinaire, fin lettré du Midi, qui déplore la disparition du latin en Belgique et en Rhénanie (et dont l'idéologie relève davantage du culte des lettres), aucun témoignage historique ne vient enregistrer l'événement, ni même le « juger ». Nul discours pour entreprendre l'apologie de l'introduction de termes germaniques dans le gallo-roman, nulle déploration non plus. Et pourtant, que de discours idéologiques pour saluer l'avènement de la dynastie franque — à commencer par le plus célèbre, celui de Grégoire de Tours avec son *Historia Francorum* ! C'est que *le linguistique* (l'aspect linguistique de la vie des communautés) n'apparaît pas, aux yeux des contemporains, comme un signe pertinent d'identité. L'on se distingue par la « loi » sous laquelle on vit : on est de « loi burgonde », de « loi salique » ou de « loi romaine » — rien d'autre, ni race, ni culture, ni pratique linguistique ne sert à distinguer un homme d'un autre. Il reste néanmoins qu'à nos yeux d'hommes du XX<sup>e</sup> siècle, le phénomène apparaît comme distinctif : les mutations, devenues observables de par l'éloignement historique et le statut qu'a pris depuis l'aspect linguistique de la vie des peuples, évoquent en nous des images qui ressemblent ou à la genèse ou à l'apocalypse. Mais ce sont là des illusions, des mirages propres à notre épaisseur historique. Placés dans cette perspective historiciste, nous percevons bel et bien que la rencontre du francique et du latin a été un véritable choc des langues et que de ce choc est issue celle que nous parlons à cet instant même pour raconter son histoire — sa genèse apocalyptique. Com-

ment donc Ferdinand Lot, qui n'était pas linguiste mais tout de même bon historien, pouvait-il affirmer, dans son étude sur les invasions germaniques, que « le voisinage, la pratique même du bilinguisme, ne peuvent pas plus changer un idiome que la vie en commun ne peut transformer un chien en cheval ou un cheval en chien » ? Ils peuvent en tout cas changer un cheval en joual. Et nous voici en Nouvelle-Gaule.

En ce qui concerne la Conquête, les événements sont connus ; mais on ne sait peut-être pas assez que la langue parlée au Château Saint-Louis (résidence du Gouverneur), dans les quelques années qui suivirent la conquête, fut, non pas l'anglais, mais l'allemand... Ce fut sans conséquence. Passons tout de suite aux effets linguistiques de la conquête anglaise. Ils ont été enregistrés et décrits par notre collègue Marcel Juneau au terme d'une minutieuse enquête dans les archives où l'on a repéré les « plus anciens anglicismes lexicaux » — comme l'article date de 1969, j'ignore si l'on en a trouvé d'autres depuis. Entre 1771 et 1799, 11 anglicismes ont été relevés (simple contamination lexicale qui n'a ni l'allure d'une levée d'aurore, ni non plus l'aspect d'un crépuscule). Si on systématise, on s'aperçoit que ces 11 anglicismes de lendemain de conquête ont tous trait à des objets de commerce, et d'un type de commerce où curieusement l'Angleterre était passée maître :

1. le textile : *breeches, corduroy* ;
2. les produits manufacturés d'usage domestique : *canister, sauce-pan, thepot, mop, settle-bed, set* ;
3. l'alimentation : *barley, shrub* ;
4. le produit de réexportation coloniale : *mahogany*.

De ces 11 anglicismes, 6 se sont maintenus jusqu'à nos jours, 5 ont disparu, sans que l'on puisse dire pourquoi — puisque les objets persistent, eux : preuve que l'objet et sa nomination ne sont pas liés de nécessité... Morphologie : rien. Phonétique : rien non plus, sinon la prononciation à l'anglaise de certains mots anglais (compte tenu de la francisation phonétique de certains autres, sans que l'on puisse en trouver la raison). Le phénomène se poursuit d'ailleurs jusqu'à notre impeccable Radio-Canada où l'on persiste à prononcer Aï-

Ar-Hé ce qu'un membre de l'Armée républicaine irlandaise appelait pourtant lui-même, lors d'une entrevue, (le plus simplement du monde) l'*IRA*...

Les phonéticiens se disputent encore sur l'origine peut-être anglaise de la prononciation des voyelles brèves (i-u-ou) devant certaines consonnes en position finale (ici intervient une différenciation dialectale entre Montréal et Québec). Mais nous avons tout le temps de les attendre, car ce qui nous intéresse, c'est ce qui distingue le choc des langues en Gaule et le choc des langues en Nouvelle-Gaule. Et cette distinction, c'est la nature du discours idéologique. Jusqu'à une date récente ce discours, de teneur multiple, tendait toutefois à maintenir la notion de « français » pour désigner la pratique linguistique de la communauté. L'apparition de ce discours idéologique s'inscrit d'ailleurs à l'intérieur d'un système idéologique plus vaste où le linguistique sert désormais de signe d'identification, plus que la loi, la race ou les moeurs. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle des dispositions psychologiques dues à la valorisation du linguistique dans l'identification des communautés viennent investir la perception du phénomène des langues dans leurs rapports entre elles ; elles viennent jouer contre l'assimilation ou en sa faveur, selon l'orientation idéologique dominante. Ainsi donc, la façon dont est perçue par une communauté l'évolution de sa pratique linguistique (depuis que l'on sait que les langues *évo-luent*) joue un rôle prépondérant dans l'orientation ou le réaménagement du système linguistique. Depuis que l'anglicisme, par exemple, a été valorisé comme signe d'appartenance à la nord-américanité (elle-même perçue comme la valorisation suprême) la « lutte » contre l'anglicisme rencontre des obstacles quasi insurmontables. Ce par quoi on s'identifie, curieusement finit par abolir toute espèce d'identité. Dans l'époque de flottement idéologique que nous vivons, ce que je viens de décrire est à son tour perçu par les uns comme une catastrophe (une sorte d'apocalypse), par les autres comme une genèse : nous sommes en train de *créer* une nouvelle langue !

On le constate : l'extra-linguistique opère d'une façon prépondérante dans la perception du système linguistique



(lui-même valorisé comme signe d'identification) et son évolution peut du même coup en être modifiée, selon que le discours idéologique tend à différencier ou à uniformiser. Mais cette constatation n'est pas une loi linguistique, puisqu'elle porte essentiellement sur l'extra-linguistique, lequel, paradoxalement, est le seul facteur à nous dire quelque chose de pertinent sur les mutations du système lui-même.

Pour toute conclusion, voici : en matière d'évolution des langues, il n'y a que du ponctuel, de l'événementiel. Il n'y a certes ni genèse, ni apocalypse, sinon dans le discours idéologique ; mais c'est par ce discours qu'une langue historiquement décide qu'elle commence ou décide qu'elle s'achève. S'il y a, en langue, du théorisable, ce ne peut être que sur la *permanence* observable hors du contexte idéologique. Sans quoi, en ce qui nous concerne d'un peu plus près, la linguistique risque de produire elle-même, sinon une cause *perdue*, du moins une cause follement *égarée*.

JEAN-MARCEL PAQUETTE